



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 20 avril 2021 — N° 180

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 10 heures.

AFFAIRES DU JOUR

Moment de recueillement

À 10 h 01, à la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

Les travaux reprennent à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Dominic Arsenault, propriétaire de supermarché.

20 avril 2021

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. René Marchand, membre des Chevaliers de Colomb du conseil de Pont-Viau n° 14634, pour son engagement social.

Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) fait une déclaration afin de rendre hommage au chanteur Michel Louvain.

Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de rendre hommage aux bénévoles de la circonscription de Bourassa-Sauvé dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole.

M. Campeau (Bourget) fait une déclaration afin de souligner la résilience des restaurateurs de la circonscription de Bourget.

M. Nadeau-Dubois (Gouin) fait une déclaration afin de demander le maintien des services spécialisés à l'Hôpital du Suroît.

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'organisme Carrefour de la miséricorde.

Mme Fournier (Marie-Victorin) fait une déclaration afin de féliciter les participants et les organisateurs du projet Immersion du Service de police de l'agglomération de Longueuil.

20 avril 2021

Mme Grondin (Argenteuil) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme Prévoyance envers les aînés des Laurentides inc.

Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Normand Cherry, ex-député de l'Assemblée nationale.

À 13 h 52, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 02.

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Normand Cherry, ancien député de Sainte-Anne et de Saint-Laurent.

Dépôts de documents

M. le président dépose :

Le calendrier de l'étude des crédits budgétaires 2021-2022;
(Dépôt n° 2484-20210420)

20 avril 2021

La copie du préavis de la motion proposée par Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 21 avril 2021, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 2485-20210420)

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 13, 14 et 15 avril 2021, a poursuivi le débat sur le discours du budget, conformément à l'article 275 du Règlement;

(Dépôt n° 2486-20210420)

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 13, 14 et 15 avril 2021, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives.

(Dépôt n° 2487-20210420)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le président rend sa décision sur la question de violation de droits ou de privilèges soulevée le 1^{er} avril 2021 par le leader du 2^e groupe d'opposition, concernant des déclarations du ministre de l'Éducation relativement à la participation de la Santé publique à l'élaboration du protocole de mesure de la qualité de l'air dans les écoles.

20 avril 2021

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La jurisprudence a reconnu que le fait d'induire délibérément l'Assemblée ou ses commissions en erreur peut constituer un outrage au Parlement. Elle a aussi affirmé à de nombreuses reprises que deux conditions doivent être réunies pour renverser la présomption selon laquelle il faut accepter la parole d'un député. D'une part, il faut que le député ait induit l'Assemblée ou une commission en erreur lors d'une intervention et, d'autre part, il doit ultérieurement reconnaître l'avoir délibérément trompée.

La présidence a aussi déjà reconnu à plusieurs occasions que le fait, pour un même député, de donner deux versions contradictoires des mêmes faits dans le cadre des travaux parlementaires pouvait aussi avoir pour effet d'induire la Chambre en erreur et donner ouverture à un outrage au Parlement.

Dans tous les cas, le caractère intentionnel de l'acte doit être démontré pour conclure qu'un député a sciemment induit la Chambre en erreur. En d'autres mots, pour qu'une allégation d'avoir induit l'Assemblée en erreur donne ouverture à une question de privilège, il est nécessaire de faire la démonstration claire d'une intention d'induire en erreur ou de nuire au bon déroulement des travaux parlementaires.

Les leaders des groupes d'opposition ont rapporté plusieurs déclarations au sujet du rôle joué par la Santé publique dans l'élaboration de documents entourant les tests de CO2 dans les écoles. Certaines ont été faites par le ministre de l'Éducation, par le ministre de la Famille ou par le premier ministre dans le cadre des travaux parlementaires, d'autres proviennent de fonctionnaires du ministère de la Santé et des Services sociaux, de membres de la Direction générale de la santé publique du Québec ou encore de l'INSPQ et sont rapportées par les médias.

Après examen de ces déclarations, on constate que l'ensemble des acteurs impliqués ne semble pas partager le même point de vue quant au rôle joué par la Santé publique dans l'élaboration du protocole de mesure de qualité de l'air dans les écoles et des directives qui s'y rattachent. À cet égard, on peut certes conclure qu'à l'évidence un désaccord persiste.

Lors des plaidoiries sur la présente question de privilège, certains ont invité la présidence à départager le vrai du faux ou, en d'autres mots, à déterminer qui dit la vérité dans cette affaire.

20 avril 2021

Lorsqu'elle doit déterminer si un député a, à première vue, induit la Chambre en erreur, le rôle de la présidence ne consiste pas à trancher un débat factuel ou à décider quelle version des faits doit l'emporter. Pour décider si la question de privilège est recevable, la présidence doit uniquement examiner si les conditions établies par la jurisprudence sont remplies.

À aucun moment il n'a été démontré que le ministre aurait avoué avoir induit la Chambre en erreur, ou qu'il aurait sciemment cherché à induire la Chambre en erreur ou nuire aux travaux parlementaires. En fait, il n'a pas été allégué que le ministre de l'Éducation aurait fait des déclarations contradictoires à ce sujet. Au contraire, il a été affirmé que le ministre a répété les mêmes déclarations maintes et maintes fois. La preuve de déclarations contradictoires faites par un député constitue pourtant un élément crucial pour démontrer que la Chambre a été induite en erreur, et ainsi donner ouverture à la question d'outrage.

Rien ne démontre que le ministre de l'Éducation a sciemment tenté d'induire la Chambre en erreur. Il s'agit plutôt d'une interprétation différente de la part de plusieurs personnes au sujet d'une même situation. La jurisprudence est pourtant claire à ce sujet : une interprétation différente d'une situation donnée par plusieurs personnes ne peut donner ouverture à un outrage au Parlement.

Certes, il importe que les députés, et encore plus spécialement les ministres, fournissent l'information la plus claire possible dans le cadre des débats, notamment pour maintenir la confiance et l'adhésion de la population. À ce sujet, le rôle joué par la Santé publique dans l'élaboration du protocole de test de la qualité de l'air dans les écoles était une question importante pour plusieurs. Le ministre de l'Éducation aurait certainement pu être plus précis. Cela ne revient toutefois pas à dire qu'il a tenté d'induire la Chambre en erreur. La présidence n'a pas à déterminer quelle version des faits énoncée entre un parlementaire ou un organisme elle privilégie.

Pour ces raisons, la question de privilège est déclarée irrecevable.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

20 avril 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, dépose :

La copie d'une lettre, en date du 11 décembre 2020, adressée à Mme Isabelle Charest, ministre responsable de la Condition féminine, par Mme Isabelle Melançon, députée de Verdun, concernant l'hébergement des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants.

(Dépôt n° 2488-20210420)

Motions sans préavis

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et des députés indépendants, propose :

QUE conformément aux articles 2 et 4 de la Loi sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales (chapitre D-9.1.1), M. Patrick Michel, procureur en chef, Bureau du service juridique, Directeur des poursuites criminelles et pénales, soit nommé directeur des poursuites criminelles et pénales pour un mandat de sept ans à compter du 23 avril 2021.

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 2 de la Loi sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales, un vote requérant l'approbation des 2/3 des membres de l'Assemblée est tenu; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **930** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **2**

20 avril 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Jacques (Mégantic), conjointement avec Mme Nichols (Vaudreuil), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que le travail accompli par les élus municipaux est essentiel et primordial afin d'assurer la gouvernance et la délivrance de services à la population québécoise partout sur le territoire;

QU'elle invite la population à s'intéresser au rôle des élus municipaux et à prendre part à la démocratie municipale sous toutes ses formes;

QU'elle remercie les élus municipaux et qu'elle rappelle que ceux-ci ont travaillé sans relâche durant la pandémie pour répondre aux besoins de leurs collectivités et maintenir des services de qualité;

QU'elle dénonce fermement l'intimidation à laquelle plusieurs élus municipaux doivent faire face;

QUE l'Assemblée nationale déclare qu'il est essentiel et sain, pour notre démocratie municipale, de débattre dans la mesure où les échanges sont respectueux et civils;

QU'enfin, elle réitère que les élus provinciaux doivent servir de modèles de référence pour l'exemplarité, tel que mentionné par les deux grandes unions, soit l'UMQ et la FQM.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 931 en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

20 avril 2021

Mme Melançon (Verdun), conjointement avec Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant les places et les ressources des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et des centres de soutien pour les hommes violents; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Ghazal (Mercier) présente une motion concernant la déclaration du conseil municipal de la Ville de Montréal du 19 avril 2021 à propos de l'encadrement des baux commerciaux; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Hivon (Joliette), conjointement avec M. Fortin (Pontiac), M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale constate que le budget canadien déposé hier représente un empiétement inacceptable dans ses champs de compétence exclusive;

QU'elle réaffirme son entière confiance à l'égard du réseau québécois de services de garde, et qu'elle refuse d'emblée toute condition susceptible d'être imposée au Québec lors des négociations à venir sur la pleine compensation qui devra lui être versée;

QU'elle réitère sa résolution du 2 décembre 2020, qui dénonçait la volonté d'Ottawa d'imposer des normes canadiennes dans les CHSLD et les centres d'hébergement pour aînés, et demandait l'augmentation des transferts en santé à hauteur de 35 % des coûts du réseau;

QU'elle déplore l'absence de ce dernier enjeu dans le budget canadien;

20 avril 2021

QU'elle rappelle la compétence exclusive du Québec en matière de santé mentale, ainsi que son opposition à l'établissement de normes canadiennes en ce domaine.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 932 en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant la possibilité de quantifier la valeur des services publics utilisés par les citoyens; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 84, Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 74, Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 10 mars 2020 et à certaines autres mesures.

20 avril 2021

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le président entend les arguments de part et d'autre sur la question de droit ou de privilège soulevée par M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, le 15 avril 2021.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, dépose :

Une capture d'écran d'un échange de messages textes concernant le projet de loi n° 790, Loi modifiant la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction afin d'équilibrer les rapports de force;

(Dépôt n° 2489-20210420)

La copie d'une lettre ouverte intitulée *Signez la pétition : Modifications à la loi R-20 pour l'ajout de clauses sur les briseurs de grève et la rétroactivité*;

(Dépôt n° 2490-20210420)

Un document intitulé *Propositions de la FTQ-Construction – septembre 2020*;

(Dépôt n° 2491-20210420)

Un article publié sur le site Web de *La Presse*, en date du 20 mars 2019, intitulé *Le projet de loi sur la laïcité inclurait une clause de droits acquis*.

(Dépôt n° 2492-20210420)

M. le président prend la question en délibéré.

Puis, M. le président informe l'Assemblée que, le mercredi 21 avril 2021, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue).

Cette motion se lit comme suit :

QU'à l'occasion du Jour de la Terre, l'Assemblée nationale rappelle la nécessité de protéger le territoire naturel dans l'ensemble du Québec, afin de permettre à la population d'y avoir accès pour y pratiquer des activités respectueuses des écosystèmes;

20 avril 2021

QU'elle constate que le gouvernement caquiste n'a pas atteint son propre objectif de protéger 17 % du territoire dans toutes les régions du Québec;

QU'elle rappelle que 83 projets d'aires protégées ont été refusés par le gouvernement et qu'une vaste majorité de celles-ci se situent dans les secteurs plus convoités par l'industrie forestière;

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement de décréter un moratoire sur les coupes forestières dans ces 83 projets d'aires protégées jusqu'à l'atteinte de la cible dans chaque région du Québec.

AFFAIRES DU JOUR

À 15 h 52, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 15 h 58.

20 avril 2021

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 13 avril 2021, sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Gaudreault (Jonquière), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Perry Mélançon (Gaspé), Mme Sauvé (Fabre), Mme Ghazal (Mercier), Mme Melançon (Verdun), M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, Mme Hivon (Joliette), Mme Montpetit (Maurice-Richard) et M. Tanguay (LaFontaine), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 276 du Règlement, M. Ouellet (René-Lévesque) fait quelques commentaires au nom du troisième groupe d'opposition.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 276 du Règlement, M. Marissal (Rosemont) fait quelques commentaires au nom du deuxième groupe d'opposition.

Le débat terminé, M. Picard, premier vice-président, déclare les motions pour formuler un grief recevables, à l'exception de la motion présentée par Mme Labrie (Sherbrooke) pour laquelle il rend la décision suivante.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion formulant un grief présentée par Mme Labrie (Sherbrooke) dans le cadre du débat sur le discours du budget est irrecevable puisqu'elle contient de l'argumentation, ce qui ne respecte pas l'article 191 du Règlement.

La jurisprudence parlementaire a expliqué par le passé qu'on entend par argumentation tout ce qui tend à appuyer la conclusion recherchée dans la motion. Or, la présidence a déjà déclaré irrecevables des motions dont le libellé était similaire à celle de la députée de Sherbrooke.

20 avril 2021

Au nom de la députée concernée, M. Picard, premier vice-président, demande le consentement de l'Assemblée afin de substituer à la motion irrecevable précitée une nouvelle motion conforme au Règlement.

Du consentement de l'Assemblée, M. Picard, premier vice-président, dépose la motion de Mme Labrie (Sherbrooke) qui se lit maintenant comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement caquiste pour son budget 2021-2022 qui perpétue le sous-investissement dans les secteurs de l'éducation et de la petite enfance.

Puis, M. Picard, premier vice-président, entreprend la mise aux voix des motions pour formuler un grief présentées au cours du débat. À 17 h 37, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021.

Les travaux reprennent à 17 h 41.

Est d'abord mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour sa négation de la pénurie de main-d'œuvre et pour ne pas avoir présenté les solutions concrètes auxquelles il a accès pour résorber ce défi dès maintenant.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

20 avril 2021

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **933** en annexe)

Pour : **37** Contre : **72** Abstention : **8**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Gaudreault (Jonquière). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour le manque de vision de ce budget vers une transition verte et juste.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **934** en annexe)

Pour : **45** Contre : **72** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Labrie (Sherbrooke). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement caquiste pour son budget 2021-2022 qui perpétue le sous-investissement dans les secteurs de l'éducation et de la petite enfance.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **935** en annexe)

Pour : **18** Contre : **99** Abstention : **0**

20 avril 2021

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Perry Mélançon (Gaspé). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour l'absence de financement adéquat pour le réseau des maisons d'hébergement pour femmes violentées.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 936 en annexe)

Pour : 45 Contre : 72 Abstention : 0

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Sauvé (Fabre). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste d'avoir aboli dans le budget le Fonds de soutien pour les proches aidants.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 937 en annexe)

Pour : 45 Contre : 72 Abstention : 0

20 avril 2021

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Ghazal (Mercier). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour son budget 2021-2022 qui ne se dote pas des ressources ni des moyens nécessaires pour répondre aux impératifs de la protection de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **938** en annexe)

Pour : **45** Contre : **72** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Melançon (Verdun). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son manque d'investissements dans le budget pour les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **939** en annexe)

Pour : **45** Contre : **72** Abstention : **0**

20 avril 2021

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Zanetti (Jean-Lesage). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale dénonce, dans le cadre du budget 2021-2022, la soumission du gouvernement caquiste au régime canadien qui prive le Québec de leviers cruciaux pour affronter la pandémie et mener une relance juste et verte.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **940** en annexe)

Pour : **18** Contre : **99** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour son budget « Un Québec résilient et confiant » 2021-2022, en raison de son manque d'ambition sur le dossier de transition économique et écologique, qui promet une résilience à la société québécoise sans que les mesures nécessaires pour l'atteindre s'y trouvent et qui ignore le niveau inadéquat de préparation de nos industries, nos villes, nos institutions, nos communautés aux impacts imminents causés par les changements climatiques.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **941** en annexe)

Pour : **45** Contre : **72** Abstention : **0**

20 avril 2021

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Hivon (Joliette). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour :

- l'augmentation importante du nombre d'enfants en attente d'une place dans un service de garde éducatif à l'enfance;
- la baisse, pour une troisième année consécutive, des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures pour assurer le développement de nouvelles places subventionnées;
- le fait que de nombreux parents sont dorénavant contraints de retarder leur retour sur le marché du travail faute d'une place pour leur enfant;
- le manque de moyens, de vision et de proactivité pour faire face à la pénurie sans précédent d'éducatrices et au manque dramatique de places en services de garde éducatifs à l'enfance.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **942** en annexe)

Pour : **45** Contre : **72** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de Mme Montpetit (Maurice-Richard). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son budget qui ne contient pas de solution pérenne à la pénurie de main-d'œuvre dans les services de santé au Québec, ni de plan concret de rattrapage des chirurgies délestées lors de la pandémie de COVID-19.

20 avril 2021

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **943** en annexe)

Pour : **45** Contre : **72** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion pour formuler un grief de M. Tanguay (LaFontaine). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour avoir présenté un budget qui ne présente aucun plan complet pour répondre à la crise dans les services de garde et qui répond aux besoins des 51 000 familles en attente d'une place en service de garde.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **944** en annexe)

Pour : **45** Contre : **72** Abstention : **0**

Est enfin mise aux voix la motion de M. Girard, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **945** en annexe)

Pour : **72** Contre : **45** Abstention : **0**

20 avril 2021

À 17 h 50, à la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 h 30.

Débats de fin de séance

À 18 h 30, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 13 avril 2021, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Tanguay (LaFontaine) à M. Lacombe, ministre de la Famille, portant sur le sujet suivant : « Les sommes transférées par le gouvernement fédéral en matière de services de garde »;
 - le deuxième, sur une question adressée par Mme Labrie (Sherbrooke) à M. Lacombe, ministre de la Famille, portant sur le sujet suivant : « La pénurie de places dans le réseau de services de garde »;
 - le troisième, sur une question adressée par M. Kelley (Jacques-Cartier) à M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Langue française, portant sur le sujet suivant : « Les coupes dans le financement d'un programme d'apprentissage de la langue française destiné aux Québécois d'expression anglaise ». M. Bonnardel, ministre des Transports, remplace le ministre pour ce débat.
-

À 19 h 05, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 21 avril 2021, à 9 h 40.

20 avril 2021

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mardi 20 avril, à 15 h 45, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, la représentante du premier ministre, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 60 Loi modifiant la Loi sur la fonction publique et d'autres dispositions

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

20 avril 2021

ANNEXE
Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Legault, premier ministre proposant que M. Patrick Michel soit nommé directeur des poursuites criminelles et pénales :

(Vote n° 930)
POUR - 117

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	(Chapleau)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Ciccione (PLQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)	
	(Champlain)		
	ABSTENTIONS - 2		
Fournier (IND)	Ouellette (IND)		

20 avril 2021

Sur la motion de M. Jacques (Mégantic), conjointement avec Mme Nichols (Vaudreuil), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau):

(Vote n° 931)

POUR - 119

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	(Berthier)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Rousselle (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (PQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Bonaventure)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Samson (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Sauvé (PLQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Simard (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Skeete (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tardif (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Thériault (PLQ)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)

20 avril 2021

Sur la motion de Mme Hivon (Joliette), conjointement avec M. Fortin (Pontiac), M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 932)

(Identique au vote n° 931)

20 avril 2021

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle :

(Vote n° 933)

POUR - 37

Anglade (PLQ)	Fontecilla (QS)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Melançon (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Ménard (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Dorion (QS)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	

CONTRE - 72

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	(Les Plaines)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

ABSTENTIONS - 8

Arseneau (PQ)	Hivon (PQ)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	Ouellet (PQ)	Roy (PQ)
Gaudreault (PQ)	Perry Melançon (PQ)	(Bonaventure)
(Jonquière)		

20 avril 2021

Sur la motion pour formuler un grief de M. Gaudreault (Jonquière) :

(Vote n° 934)

POUR - 45

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Perry Melançon (PQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
David (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Dorion (QS)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)	

CONTRE - 72

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	(Les Plaines)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

20 avril 2021

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Labrie (Sherbrooke) :

(Vote n° 935)

POUR - 18

Arseneau (PQ)	Ghazal (QS)	Marissal (QS)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	Roy (PQ)
Dorion (QS)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Bonaventure)
Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Gaudreault (PQ)	Lessard-Therrien (QS)	Perry Mélançon (PQ)	
(Jonquière)			

CONTRE - 99

Allaire (CAQ)	David (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Derraji (PLQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	(Champlain)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rotiroti (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Legault (CAQ)	Rousselle (PLQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	(Montarville)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Samson (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Maccarone (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charette (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	Weil (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	
D'Amours (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

20 avril 2021

Motion pour formuler un grief de Mme Perry Mélançon (Gaspé) :

(Vote n° 936)

POUR - 45

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Mélançon (PLQ)	Roy (PQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
David (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Dorion (QS)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)	

CONTRE - 72

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	(Les Plaines)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

20 avril 2021

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Sauvé (Fabre) :

(Vote n° 937)

(Identique au vote n° 936)

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Ghazal (Mercier) :

(Vote n° 938)

(Identique au vote n° 936)

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Melançon (Verdun) :

(Vote n° 938)

(Identique au vote n° 936)

20 avril 2021

Sur la motion pour formuler un grief de M. Zanetti (Jean-Lesage) :

(Vote n° 940)

POUR - 18

Arseneau (PQ)	Ghazal (QS)	Marissal (QS)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	Roy (PQ)
Dorion (QS)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Bonaventure)
Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Gaudreault (PQ)	Lessard-Therrien (QS)	Perry Mélançon (PQ)	
(Jonquière)			

CONTRE - 99

Allaire (CAQ)	David (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Derraji (PLQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	(Champlain)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rotiroti (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Legault (CAQ)	Rousselle (PLQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	(Montarville)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Samson (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Maccarone (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
			Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Thériault (PLQ)
			Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Chassé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Ciccone (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	
D'Amours (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

20 avril 2021

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition :

(Vote n° 941)

POUR - 45

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Perry Melançon (PQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
David (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Dorion (QS)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)	

CONTRE - 72

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	(Les Plaines)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

20 avril 2021

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Hivon (Joliette) :

(Vote n° 942)

(Identique au vote n° 941)

Sur la motion pour formuler un grief de Mme Montpetit (Maurice-Richard) :

(Vote n° 943)

(Identique au vote n° 941)

Sur la motion pour formuler un grief de M. Tanguay (LaFontaine) :

(Vote n° 944)

(Identique au vote n° 941)

20 avril 2021

Sur la motion de M. Girard, ministre des Finances :

(Vote n° 945)

POUR - 72

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	(Les Plaines)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

CONTRE - 45

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
David (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Dorion (QS)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)	